

LES COMITÉS DE PROJET

Le comité de pilotage

La gouvernance du Pays d'art et d'histoire Vidourle Camargue repose sur un comité de pilotage, doté de deux instances, un comité politique et un comité technique qui se réunissent séparément une fois par an, et une commission d'évaluation du label qui se réunit tous les deux ans. Un conseil scientifique est constitué pour accompagner la gouvernance du Pays d'art et d'histoire.

Le comité politique

Le comité politique reprend la structure du comité de candidature, soit deux représentants par EPCI, élargie aux représentants des communes les plus importantes démographiquement ou dotées d'un patrimoine significatif.

Le comité technique

Le comité technique a pour mission de construire la programmation des actions et de préparer leur validation par le comité de pilotage. Il est composé des représentants référents : CAUE du Gard, CAUE de l'Hérault, Éducation nationale, Services culturels du département du Gard, Services culturels du département de l'Hérault, Centre des monuments nationaux, Syndicat mixte de la Camargue gardoise, Offices de tourisme, Techniciens référents culture, patrimoine et environnement.

Des réunions thématiques peuvent être organisées en fonction des actions programmées avec les techniciens concernés, notamment pour les projets transversaux, la conception d'outils de médiation ou la coordination de dispositifs mutualisés.

Le comité d'évaluation du label

Préparée par le chef de projet Pays d'art et d'histoire, la commission se réunit sur convocation du Président du PETR afin d'établir le bilan des actions, d'étudier les projets nouveaux et de décider des moyens à mettre en œuvre pour les réaliser.

Elle est constituée des personnalités suivantes ou de leurs représentants :

- Le président du PETR Vidourle Camargue
- Le directeur régional des affaires culturelles
- Les vice-présidents du PETR concernés, dont les présidents des EPCI partenaires du label
- Les maires des villes du PETR démographiquement les plus importantes
- Le directeur général des services du PETR
- Le directeur du Syndicat mixte de la Camargue gardoise
- Les directeurs des UDAP du Gard et de l'Hérault
- L'inspecteur d'académie
- La direction des services culturels départementaux du Gard et de l'Hérault
- Les directeurs de Gard Tourisme et Hérault Tourisme.

Le comité scientifique

Les universités d'Aix-Marseille, Nîmes et Montpellier sont sollicitées pour participer au conseil scientifique du Pays d'art et d'histoire ou à son animation.